

HORTIMEC®		AV 8500174
Usages et doses autorisés	- 0,025 l/hl contre acariens sur rosiers, cultures florales diverses et arbres et arbustes d'ornement. - 0,05 l/hl contre thrips sur chrysanthème, rosier, cultures florales diverses et arbres et arbustes d'ornement et contre mouches mineuses sur cultures florales diverses. - 0,075 l/hl contre psylles sur arbres et arbustes d'ornement.	
Composition	18 g/l d'abamectine*	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Classement toxicologique	Xn-Nocif - N-Dangereux pour l'environnement - R 22 - Nocif en cas d'ingestion - R37 - Irritant pour les voies respiratoires - R 50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats.	
Conditionnement	0,25 - 1 - 5 litres	

Préconisations d'emploi		Renseignements techniques : N° Indigo 0 825 00 05 52
Modalités d'application	3 (ou 2 pour les arbres et arbustes d'ornement) applications par an.	
Mélanges	Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr	

Recommandations		N° d'appel en cas d'urgence : 0 800 803 264
		Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com
Pour l'homme	Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures en extérieur, 8 heures sous abri. Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile) et une protection pour les yeux. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme.	
Pour l'environnement	SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les rosiers et les chrysanthèmes et de 5 mètres au minimum pour les autres cultures, par rapport aux points d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données sécurité. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'environnement.	

L'homologation pour les usages cultures florales diverses et arbres et arbustes d'ornement a été obtenue par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur « usages mineurs » avec l'ASTREDHOR. Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.

PP16.07.09.pao - Edition juillet 2009 - annule et remplace toute version précédente - © 2009

Gestion des insectes



La référence pour protéger les plantes des acariens, mais aussi, en programme avec LUSTY® contre les thrips et HORTIGARD® contre les mineuses.

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

L'abamectine est un insecticide-acaricide de la famille des avermectines. Il agit par ingestion et dans une moindre mesure par contact. Translaminare, il possède une longue persistance d'action de l'ordre de 3 à 6 semaines.

HOMOLOGATIONS

Cultures	Ravageurs	Doses d'emploi	Nombre maximum d'applications par an
Rosiers	Acariens	0.025 l/hl	3
	Thrips	0.05 l/hl	
Chrysanthèmes	Thrips	0.05 l/hl	
Cultures florales diverses	Acariens	0.025 l/hl	2
	Mouches mineuses et Thrips	0.05 l/hl	
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens	0.025 l/hl	
	Thrips	0.05 l/hl	
	Psylles	0.075 l/hl	



Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex.
 Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.
 Capital social : 22 543 902,80 Euros ; Siren B 433 886 934 RCS Versailles ; TVA FR63433886934.
 Hortimec™ - AV 8500174 - Composition : 18 g/l (1.84 %) d'abamectine* - Xn-Nocif, N-Dangereux pour l'environnement.
 Dangereux pour abeilles et autres insectes pollinisateurs. ™ Marque déposée et *substance active d'une société du groupe Syngenta.
 Lusty® Nouvelle formulation - AV 2000014 - Composition : 50 g/l lufénuron* - Xi-Irritant, N-Dangereux pour l'environnement.
 Hortigard® - AV 9500430 - Composition : 75 % cyromazine* - Sans classement.
 ® Marque enregistrée et *substance active d'une société du groupe Syngenta.
 Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les traitements sont réalisés par pulvérisation sur les parties aériennes.

CULTURES FLORALES ET PLANTES VERTES

• **ACARIENS** (*efficace sur larves et adultes*). Appliquer **HORTIMEC** dès l'apparition des premiers foyers. En cas de besoin, renouveler le traitement 7 jours après. S'il s'agit de la première attaque d'acariens sur la culture, la première génération est homogène et de sensibilité uniforme. Il est donc possible dans ce cas d'utiliser **HORTIMEC** pour la deuxième application, sur cette même génération.

• **THRIPS** (*efficace sur larves*).

Appliquer **HORTIMEC** dès l'apparition des premiers foyers. En cas de besoin, renouveler le traitement 7 jours après.

• **MOUCHES MINEUSES** (*efficace sur larves*).

Dès que la présence du parasite est détectée (piqûres sur le feuillage, adultes identifiés...), appliquer **HORTIMEC**. Pour favoriser la pénétration du produit, ce traitement se fera à fort mouillage (1200 à 1500 l/ha). En cas de besoin, renouveler le traitement 15 jours après.

ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT

• **ACARIENS** (*efficace sur larves et adultes*).

En fin de printemps, ou en début d'été, si les observations révèlent la présence très nette de populations d'acariens (au moins 2 à 5 formes mobiles par feuille) ou l'apparition de symptômes, traiter avec **HORTIMEC**. En cas de recontamination importante durant l'été, un second traitement peut être justifié.

• **THRIPS** (*efficace sur larves*).

Appliquer **HORTIMEC** dès l'apparition des premiers foyers de thrips. Réaliser deux autres traitements à une semaine d'intervalle en alternant **HORTIMEC** avec un autre produit efficace de famille chimique différente.

• **PSYLLES** (*efficace sur larves*)

Appliquer **HORTIMEC** dès l'apparition des premiers symptômes d'enroulement des feuilles, de présence de cire cotonneuse ou de miellat. Il est important de contrôler les populations, dès la fin de l'hiver en plein air ou plus tôt sous abri, afin de limiter l'extension des populations. En cas de besoin, renouveler le traitement 7 jours après.

CONDITIONS D'APPLICATIONS

Pour tous les usages, il est recommandé d'employer **HORTIMEC** en alternance avec d'autres spécialités efficaces, de famille chimique différente, afin d'éviter l'apparition de phénomènes de résistances.

SÉLECTIVITÉ

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser sur les cultures de Fougères, *Leucanthemum*, Œillet d'inde (au stade plantule) et Œillet.
- Ne pas utiliser pendant la floraison sur les cultures de *Cyclamen*, *Gloxinia*, *Saintpaulia*, *Streptocarpus* hybride.
- Ne pas utiliser plus de 2 **HORTIMEC** de suite dans un même programme






PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE

EN CULTURES FLORALES

HORTIMEC présente une bonne sélectivité de positionnement vis-à-vis des auxiliaires. Bien respecter les délais entre les traitements et l'introduction des auxiliaires. Se renseigner auprès de son fournisseur d'auxiliaire.

Ci-après un exemple de programme de Protection Biologique Intégrée. **HORTIMEC** est classé dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Ne pas traiter les cultures pendant les périodes d'activité des abeilles. Pour les utilisateurs de bourdons : respecter les préconisations de votre fournisseur de bourdons.

Exemple de programme PBI préconisé contre les Thrips des cultures florales : les outils Syngenta

	Mise en culture	Culture	Fin de culture
OUTIL N° 1 Phéromone de surveillance des populations de thrips 	Mise à niveau	Équilibre ravageur/auxiliaire	Nettoyage
Seuil d'intervention	Thripline ams		
	OUTIL N° 2 Larvicide préparant l'introduction des auxiliaires  1 à 2 applications espacées de 7 jours minimum	OUTIL N° 4 Régulateur de croissance du ravageur  dès que les jeunes larves sont visibles	OUTIL N° 2 Larvicide pour assainir la serre  1 à 2 applications espacées de 7 jours minimum
	OUTIL N° 3 Introduction du prédateur naturel du Thrips <i>A.cucumeris</i> (dose et renouvellement en fonction de la situation) 		
	Délai : 5 à 14 jours selon la Température		

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Compte tenu de la grande diversité des genres et espèces en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (sous abri, plein air...) et des stades de culture (jeunes plants...), il est INDISPENSABLE de procéder lors de la première utilisation à un TEST DE SELECTIVITE SUR QUELQUES SUJETS pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la culture. En effet, les risques éventuels de sensibilité de certaines espèces ou des cultures cultivées sous abri ne sont pas à écarter.